MAIRIE
73730 SAINT PAUL SUR ISERE
☎ 04.79.38.20.83
@ contact@stpaulsurisere.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2023 à 19 H 00

Présents :
Mme AVRILLIER Véronique, Mme GUILLARD Emmanuelle, Mme OSTORERO Sabine, M. GUILLARD Jérôme, M. Franck PORRET, M. PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD Christian, M. Pierre-Yves PERRIER, M. Germain GUILLOT, M. VARET Mickaël, M. BRUNOD Alain, M. DURET-CANTIOLLET Michaël, M. DYNOMANT Emeric.

Absent(es) excuse (s) : Mme BLANC Stacy, M. Robin DEVRIEUX-PONT.
Absent (es) : M. MARTIN-CORREIA Franck-Olivier.

QUORUM : 12

Pouvoir de vote : Mme BLANC Stacy à Mme Emmanuelle GUILLARD, M. Robin DEVRIEUX-PONT à M. Christian PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD.

Secrétaire de séance : M. GUILLARD Jérôme.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
Le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2023 est approuvé.

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence :

Décision	Tiers	Objet	Montant
02-2023		Virement de crédits du cpte 65811 au cpte 6542	360,55€

Pour information, dépenses effectuées depuis le début de l'exercice comptable 2023 :

1. **FONCTIONNEMENT :**
   Dépenses totales : 493 555.24€
   Recettes totales : 595 091.26€

2. **INVESTISSEMENT :**
   Dépenses totales : 103 413.73€
   Recettes totales : 336 702.54€

ORDRE DU JOUR :

1. **DEL-2023-06-041 : Modification des commissions communales :**

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée que seule la commission d'appel d'offres est obligatoire (art. L 1414-2 du CGCT).

Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.
Mme le Maire propose de réduire le nombre de commissions précédemment créées afin d'intégrer les nouveaux élu(es) et de permettre un meilleur fonctionnement.
Elle propose que tous les membres du conseil municipal fassent partie de la commission d'appel d'offres, et de définir quatre autres commissions comme suit ;

Commission d'Appel d'offres :
Présidente : Mme Véronique AVRILLIER
Membres : tous les membres du conseil municipal

Commission Finances/Budget/Travaux :
Présidente : Mme Véronique AVRILLIER
Responsable de la commission : Mme Emmanuelle GUILLARD
Membres titulaires : Mme Sabine OSTORERO, M. Robin DEVRIEUX-PONT, M. Christian PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD, M. Jérôme GUILLARD.

Membres suppléants : M. Franck PORRET, M. Alain BRUNOD.

Commission Urbanisme :
Présidente : Mme Véronique AVRILLIER
Responsable de la commission : Mme Emmanuelle GUILLARD
Membres titulaires : M. Michaël DURET-CANTIOLLET, M. Alain BRUNOD, M. Mickaël VARET, M. Pierre-Yves PERRIER.

Membres suppléants : Mme Stacy BLANC, M. Christian PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD.

Commission Agriculture (forêt, GEMAPI...) :
Présidente : Mme Véronique AVRILLIER
Responsable de la commission : Mme Véronique AVRILLIER
Membres titulaires : M. Emeric DYNOMANT, M. Germain GUILLOT, M. Franck PORRET, M. Jérôme GUILLARD, M. Michaël DURET-CANTIOLLET.

Membres suppléants : M. Mickaël VARET, M. Christian PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD.

Commission Affaires scolaires et sociales :
Présidente : Mme Véronique AVRILLIER
Responsable de la commission : Mme Emmanuelle GUILLARD.
Membres titulaires : Mme Sabine OSTORERO, M. Robin DEVRIEUX-PONT, M. Pierre-Yves PERRIER, M. Mickaël VARET.

Membres suppléants : M. Alain BRUNOD, M. Germain GUILLOT.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

2. DEL-2023-06-042 : Désignation d'un correspondant Défense :

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la démission du 2ème adjoint, qui assurait la mission de correspond défense pour la collectivité, il convient de nommer un nouveau membre du conseil municipal afin d'assurer cette mission.
Pour information, le correspondant défense assure une mission d'information et de sensibilisation de la population aux questions de défense, et constitue l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des associations pour l'organisation locale des cérémonies patriotiques. Un séminaire va être organisé le 18 novembre prochain au 13ème BCA de Barby.
M. Robin DEVRIEUX-PONT s'est porté volontaire pour assurer cette mission.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

3. **DEL-2023-06-043 : Reprise de concessions en terrain commun (6 emplacements) – validation du document de consultation :**

Mme le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que pour une bonne gestion des emplacements du cimetière, il convient de lancer une consultation pour la reprise de six emplacements en terrain commun.
En effet, la disposition actuelle ainsi que le sol rocheux posent souvent des problèmes aux entreprises de fossoyage.
La reprise de ces emplacements permettrait une meilleure gestion de l'espace funéraire.
Après échanges et validation du document de consultation, Mme le Maire demande l'autorisation de lancer celle-ci afin de pouvoir programmer les travaux en 2024.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

4. **DEL-2023-06-044 : Recrutement de vacataires du 1er novembre 2023 au 31 mars 2024 pour le déneigement des voies communales :**

Lors du conseil municipal du 06 juillet dernier, il avait été décidé de créer un poste d'adjoint technique non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, afin d'assurer le déneigement des voies communales en collaboration avec l'agent en place.
Malheureusement, seules 2 candidatures ont été déposées et une seule correspondait au profil.
Le candidat pressenti a pu trouver un CDI, nous n'avons donc aucune candidature pour cet hiver.
Mme le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.
Afin de pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un ou deux vacataires pour effectuer le déneigement et le salage des voies communales pour la période du 1er novembre 2023 au 31 mars 2024.
Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 15€.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

5. **DEL-2023-06-045 : Donation de M. Jilcot à la collectivité :**

Lors du conseil municipal du 21 septembre 2023, les membres de l'assemblée ont été informés du courrier de M. Jilcot, qui souhaite faire un don de mille euros à la commune sans contrepartie. Il convient d'accepter ce don par délibération, d'exprimer notre profonde gratitude à M. Jilcot pour sa générosité envers la collectivité.
Mme le Maire demande donc l'autorisation d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

6. **DEL-2023-06-046 : Extinction de créances irrecouvrables :**

Les services de gestion comptable d'Albertville nous ont communiqué un état des titres irrecouvrables.
Madame la trésorière y expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes à la suite d'une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.
La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2012, 2015 et 2017 et figure dans l'état joint annexé.
Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes » sur le budget M57.
Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.
Il s'agit de créances éteintes dans les 2 cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à une procédure de surendettement.
Les justificatifs juridiques figurent au dossier.
Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élèvent à 360.55€ (trois cent soixante euros et cinquante-cinq centimes).
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances. D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

7. DEL-2023-06-047 : Remboursement à Mme Emmanuelle GUILLARD, 1ère Adjointe, pour l'achat d'une coque de protection pour le téléphone portable de la garderie périscolaire.

Nous avons cherché à acheter une coque de protection avec tour de cou pour la garderie périscolaire, mais n'avons rien trouvé auprès de nos fournisseurs.
Mme Emmanuelle GUILLARD, l'a donc commandée sur Amazon en faisant l'avance des frais.
La facture s'élève à 9.29€ TTC (neuf euros vingt-neuf centimes).
Il convient de lui rembourser la somme avancée.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

8. DEL-2023-06-048 : Subventions aux associations 2023 :

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée des demandes de subventions reçues pour l'année 2023. (Club des Aînés du Nant Bayet, Handisport, AFMTéléthon, La Sapaudia, Anciens combattants, SOUA, SEPAS, Ligue cancer, Prévention routière, GIPS Savoie).
Mme le Maire explique que les contraintes budgétaires ne nous permettent pas d'accéder à toutes ces demandes. De plus, seule l'association du Club des Aînés du Nant Bayet a transmis le formulaire unique de demande de subvention.
Mme le Maire propose donc de ne rien verser cette année afin de permettre la sobriété financière demandée par le service de gestion comptable d'Albertville pour 2023 et espère pouvoir verser de nouveau des subventions aux associations en 2024.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

9. DEL-2023-06-049 : Convention avec l'A.C.C.A. de Saint Paul sur Isère :

La location du droit de chasse à l'Association Communale de Chasse Agrée de Saint Paul sur Isère (A.C.C.A.) n'a pas été renouvelée depuis 1998.
Après échange avec la fédération de chasse de Savoie, il apparait que ce bail de chasse sur la commune est sans objet. La commune n'ayant pas fait opposition à l'apport de terrains communaux lors de la création de l'ACCA, ces derniers tombent de droit sous son action.

Il convient donc de passer une convention avec l'ACCA pour l'utilisation des locaux ainsi que pour les chalets d'alpages communaux. Des échanges avec le Président, M. Sébastien BURGOS, nous ont permis d'établir une convention qu'il convient de valider.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

10. DEL-2023-06-050 : Convention de mise à disposition d'un tractopelle à titre onéreux avec la commune de Cevins :

Afin de nous permettre d'assurer le déneigement des voies communales cet hiver, nous avons sollicité la commune de Cevins pour renouveler la convention de mise à disposition de leur tractopelle communal, à titre onéreux.
Par délibération du 29 septembre 2023, le conseil municipal de Cevins a accepté la mise à disposition demandée, dans les mêmes conditions que l'an dernier, à savoir ;
Durée de cinq mois du 1er novembre 2023 au 1er avril 2024.
Cette mise à disposition se fera en échange de la somme de 4210€ (quatre mille deux cent dix euros) et fera l'objet d'une convention retraçant les conditions et sera annexée à la présente délibération.
Les membres du conseil municipal sont invités à approuver les termes de la convention et autoriser le Maire à signer et exécuter celle-ci.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 14

URBANISME :

DP acceptées :

- M. DENCHE Dominique 37 chemin du Combet pour le changement d'une terrasse bois par une terrasse béton.
- Mme CAPUANO Martine 1021 rte du Villard pour l'extension d'une terrasse de 8m².
- M. MATHERET Roland 1628 route des 3 villages pour la pose d'une clôture portail et portillon.

PC refusées :

- M. DURET-CANTIOLLET Michaël 977 route du Villard pour la pose d'un bardage pour fermer l'espace sous toit avec pose de 3 fenêtres et une porte.

La DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) le pétitionnaire a l'obligation de la fournir en mairie pour les DP, PC ainsi que les permis d'aménagement.
Cette pièce doit obligatoirement être déposée à la fin des travaux.
Pour rappel concernant les PC : obligation de déclarer également l'ouverture des travaux.

FORET :

Nous avons reçu un courrier de M. Benoit GIRARD, responsable ONF de l'unité d'Albertville, afin de nous alerter sur l'état de notre forêt qui est désormais en crise sanitaire.
En effet, depuis 2021 les scolytes ont fait leur apparition avec une épidémie record cette année due au changement climatique. Tout ceci entrainera une modification de l'état d'assiette pour 2024 ainsi que pour les prochaines années.
Une rencontre sera organisée prochainement avec les responsables ONF afin d'avoir un temps d'échange sur la gestion de notre forêt.

DIA :

- Parcelles A 1541, 1542, 2018 et 2019 La Véchère total 358 m² prix de vente 8 000€ Mme Léger épouse Fremin du Sartel Françoise
  La commune ne souhaite pas préempter

Pour information

Date de la prochaine réunion du conseil : A définir début décembre 2023 à 19h

Tour de table du Conseil Municipal

Mme Véronique AVRILLIER

- Lors du conseil municipal du 09/12/2021, il avait été décidé de créer 2 postes d'adjoints au Maire. Le 1er ayant la charge de l'urbanisme et le second la charge de la commission d'appels d'offre et des travaux. A ce jour, le second adjoint n'a pas été remplacé. Nous souhaitons que ce poste reste vacant pour l'instant afin de continuer à faire des économies. Cela permettra aux nouveaux membres de se familiariser avec le fonctionnement de l'assemblée et au(x) futur(s) candidat(es) de se projeter sur les missions que cela implique.
  Je vous propose donc de reporter ce point lors d'une prochaine séance.
- Mme Marianne ALLAIRAT nous a confirmé son souhait de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 2024.
- Invitation du Sous-Préfet à la réunion de « viabilité hivernale : préparation de la saison 2023/2024 » qui se tiendra le mardi 21 novembre 2023 de 10h à 12h00 à l'auditorium allée du village 92 73260 La Léchère. M. Franck PORRET assistera à cette réunion.

Mme Emmanuelle GUILLARD

- L'élaboration du bulletin municipal est en cours, une réunion sera prévue prochainement.
- Nous avons rencontré le directeur du collège Saint Paul, M. Ghibaudo, afin d'échanger avec lui sur le problème de place à la cantine. Il a été très ouvert et propose d'aménager le coin des enfants afin de l'agrandir en cas de besoin.

M. Franck PORRET

- S'interroge sur le travail de débroussaillage des bords de la route départementale qui traverse le village. Les cunettes sont pleines d'herbe, la renouée a été coupée mais en faisant cela, les services du département en ont trainé de partout.
  M. Guillard propose que nous informions le département afin que leurs agents viennent nettoyer.

M. Germain GUILLOT

- Premier nid de frelons asiatiques sur son terrain. La prise en charge a été faite par Arlysère via une subvention du département (environ 200€). Il faudra être vigilant l'année prochaine car les fonds alloués à cela ne sont pas énormes.
  Réponse : Nous avons rencontré M. et Mme Pinel à ce sujet, une enveloppe sera prévue au budget 2024.

Tour de table des personnes qui assistent au conseil :

Mme Ghislaine PINEL :
S'interroge sur les créances éteintes qui correspondent aux budgets de l'eau, ne serait-ce pas à Arlysère de prendre cela en charge ?
Réponse : Nous interrogerons les services de gestion comptable afin de voir si cela est possible.

Des travaux ont débuté à la Cure, cependant je n'ai pas vu d'autorisation affichée.
Réponse : Effectivement le propriétaire n'avait pas déposé de déclaration préalable avant travaux. Nous l'avons rencontré et lui avons demandé de se mettre en conformité en déposant un dossier et nous l'avons accompagné dans l'élaboration de sa déclaration préalable.

Fin de la séance à : 21h40

Le secrétaire de séance,
M. Jérôme GUILLARD

Le Maire,
Mme Véronique AVRILLIER